

**DÉLIBÉRATION N°2025-08-11-42**  
**CONSEIL MUNICIPAL du 11 août 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le onze août à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 5 août 2025

Nombre de Conseillers en fonction : 11

---

Présents : Monique ALLÈGRE ; Nathalie BERNARD ; Laure BOUDON ; Gérard CHEVRIER ; Jean-Luc FAUCON ; Marc GASSER ; Lauriane MOINE ; Norbert PERRIN

Absents excusés : Joan PUYRAIMOND donne procuration à Norbert PERRIN ; Christian BERNARD donne procuration à Monique ALLÈGRE, Fabrice PRAVE

---

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monique ALLÈGRE est désignée secrétaire de séance.

**Objet : Positionnement du Conseil municipal en cas de non-attribution du montant total de la DETR sollicitée**

*Vu le projet de construction d'une nouvelle mairie visant à répondre à la nécessité impérieuse de réaffecter l'actuelle mairie à l'usage de l'école primaire du RPI dont les effectifs croissants ont nécessité l'ouverture d'une seconde classe,*

*Vu le plan de financement prévisionnel du projet estimé à 1,2 million d'euros,*

*Vu la volonté unanime du Conseil Municipal de faire aboutir ce projet structurant, considéré comme l'investissement majeur du mandat,*

**CONSIDÉRANT**

*que la construction de la nouvelle mairie s'inscrit dans une stratégie globale de réaménagement des équipements publics à l'échelle de la commune,*

*que l'opération permet simultanément de répondre à deux enjeux prioritaires du territoire : l'amélioration des conditions de travail de l'administration communale et l'agrandissement indispensable de l'école primaire du RPI,*

*que la commune, malgré un budget restreint, s'est engagée à mobiliser toutes les sources de financement possibles, en sollicitant notamment la région, le département, et l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), ainsi que d'autres partenaires, (TE26 SDED)*

**CONSIDÉRANT**

*que le Département a validé une subvention de 36,94% du montant total du projet, soit 411 975 €, versée sur trois exercices budgétaires (2024, 2025, 2026),*

*que la Région, tout en reconnaissant le caractère stratégique et unique du projet dans le cadre du mandat, n'a accordé qu'une aide de 40 000 € en un seul versement, montant que le Conseil Municipal estime très insuffisant au regard des ambitions régionales en matière de soutien aux territoires ruraux,*

*que la DETR initialement envisagée pour 2024 a été reportée à 2025 à la demande du sous-préfet de Nyons, et que l'attribution initiale s'élevait à 80 000 €, soit environ 20 % du montant possible (390 268 €),*

*qu'après de nombreuses démarches, notamment des réclamations appuyées auprès des services préfectoraux et un courrier recommandé adressé à Madame la Préfète de Région – resté sans réponse – la DETR a été réévaluée à 168 000 € sur 390 268 € sollicités.*

*que le Conseil Municipal, conscient de sa responsabilité mais également de ses limites financières, a dû exprimer avec force la nécessité d'une réévaluation, allant jusqu'à évoquer la possibilité d'une démission collective si la commune ne pouvait bénéficier d'un soutien à la hauteur de ses besoins,*

*que, suite à ces interpellations, Madame la Sous-Préfète de Nyons a de nouveau saisi l'urgence de la situation et a proposé un financement complémentaire de 60 000 € au titre du « Fonds vert », sous condition d'un dépôt de dossier dans des délais très contraints,*

#### **CONSIDÉRANT**

*que malgré tous les efforts conjoints, il manque encore près de 180 000 € pour équilibrer le plan de financement,*

*que cette situation place la commune face à une impasse budgétaire alors même que le projet répond à un besoin fondamental de service public et à une politique d'aménagement du territoire soutenue par l'État lui-même,*

*que le Conseil Municipal regrette vivement l'incohérence entre les ambitions affichées dans les politiques publiques et les moyens réellement attribués, notamment pour les communes rurales comme la nôtre,*

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

**1. Réaffirme la nécessité impérieuse de construire une nouvelle mairie afin de permettre l'extension de l'école primaire existante,**

En effet, la construction d'une nouvelle école ou la mise aux normes de l'actuelle auraient coûté beaucoup plus cher que le choix retenu.

**2. Valide le plan de financement prévisionnel, incluant :**

Département de la Drôme : 36 940 € (2024) + 26 000€ (bonus bois 2024) + 200 000 € (2025), reste 149 000€ à confirmer pour 2026

Région AURA : 40 000 €,

DETR : 168 000 €,

Fonds Vert (sous réserve d'acceptation) : 60 000 €,

TE26 SDED : 49 799 €,

Autofinancement ou emprunt communal à compléter pour atteindre le solde non couvert, soit environ 534 314 € à ce jour,

3. Demande à l'unanimité un soutien renforcé de l'État, via la DETR ou tout autre levier budgétaire mobilisable, à hauteur des besoins restants,
4. Charge Monsieur le Maire de poursuivre les démarches auprès des services de l'État et de tous les partenaires institutionnels pour garantir la réalisation du projet,
5. Exprime son mécontentement et son inquiétude face à l'insuffisance des moyens attribués, malgré la reconnaissance du caractère prioritaire du projet,
6. Mandate Monsieur le Maire pour déposer dans les plus brefs délais une demande de subvention complémentaire au titre du Fonds Vert, conformément aux instructions de Madame la Sous-Préfète,
7. Se réserve le droit, en cas de non-aboutissement de l'ensemble des demandes de subventions nécessaires, d'en tirer toutes les conséquences, y compris sur la continuité de l'action municipale.

VOTE :

**8 + 2 POUR**

**0 CONTRE**

**0 ABSTENTION**

La secrétaire  
Monique ALLÈGRE

Le Maire  
Norbert PERRIN



Rendu exécutoire par transmission  
au contrôle de légalité le **12 AOUT 2025**  
Affiché le **12 AOUT 2025**